



# PROCÈS-VERBAL N°7

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : **mardi 11 mars 2025 à STRASBOURG**

---

**Présent(s)** : (en présentiel) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Guy ANDRE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Michel GENDRON (Président) - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL (réfèrent éclairage).

(en visio) Mr. Dominique SCHOTT.

---

**Excusé(s)** : MM. Jean-Pierre DA PONTE - Claude FLAGET - Maurice GAY - Didier GUILLIER.

---

**Assistent** : Mmes Sophie GERVASON - Nathalie RAMONET - Mr. Christian GILLES

**Invités** : Mr. Michel AUCOURT, Président du district Alsace - Mmes Jessica PFEFFER - Huguette UEBERSCHLAG (en visio) - MM. Claude DRENTEL - Frédéric KUENTZ - Michel LEFEVRE - François LEFEBVRE - Jean-Marc SIMON.

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

**Prochaine réunion le 11/04/2025**

**Attention :**

**Les dossiers sont à retourner au plus tard le 07/04/2025**

**ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : WOIPPY – SEDAN.**

**Réfèrent Eclairage :**

**Marc HAENEL (mail : [haenel.marc@alsacefoot.fr](mailto:haenel.marc@alsacefoot.fr) – Portable : 06.84.82.39.20)**

**Référents Sols Sportifs :**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **BECHY - STADE GILBERT CLAUSSE - NNI 570570101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 04/02/2025.

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/03/2035.**

### **HELLIMER - STADE MUNICIPAL - NNI 573110101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 20/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 03/02/2025.

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/03/2035.**

### **VAL DE BRIDE - STADE MUNICIPAL - NNI 572700101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 26/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 26/03/2024.

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### **LUPPY - STADE MUNICIPAL - NNI 574250101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée

- Rapport de visite de Mr. PETTE, président de la CDTIS, en date du 04/02/2025.

**L'installation n'étant plus utilisée, la commission retire cette installation du classement.**

## **WOIPPY - SALLE DU COSEC - NNI 577519901**

Cette installation est classée en Futsal 2 jusqu'au 13/09/2027.

La Commission prend connaissance du dossier suite à un rapport de la Commission Régionale de Discipline.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 19/02/2025

**Elle constate l'absence de :**

- Vestiaire arbitre.
- Protections murales pour absorber les chocs aux zones de dégagement derrière les lignes du but (Art.2.2.2).
- Parc sécurisé pour les équipes visiteuses et les officiels (Art.3.1.4).
- Arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

**Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 13/09/2027. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est zéro.**

### **1.4 Avis préalable**

## **BLIESBRUCK - STADE DE LA BLIES 3 - Foot A8 - NNI 570910103**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique Foot A8 éclairé.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 16/12/2024
- Descriptif des travaux (démarrage des travaux : printemps 2025)
- Plans de l'aire de jeu (65 x 42)

Elle constate dans l'étude technique éclairage :

- 2 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m LED (1 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- Aire de jeu de 65 x 45 mètres

**Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).**

**Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.**

**Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un FOOT A 8 SYN.**

## **FREYMING MERLEBACH - STADE PIERRE POTIER - NNI 572400201**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 10/02/2025.
- Descriptif en date de novembre 2024.
- Plan de l'aire de jeu (105 x 68)
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T4 SYN.

## 1.5 Affaires diverses

### COURCELLES SUR NIED - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 571565501

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CDTIS, en date du 06/02/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal moyen (Eh/moy) : 160 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,60.

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### PETITE ROSSELLE - STADE CITE WENDEL 1 - NNI 575370101

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 01/03/2025.

Reçu tests in situ, en date du 27/02/2025.

**Remerciements.**

**En attente de la demande de confirmation de classement.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### METZ - STADE ROBERT SCHUMAN N° 2 - NNI 574630202

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 (LED) en date du 24/02/2025. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 15/05/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 223 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2029.**

**METZ - STADE LOTHAIRE 2 - NNI 574630402**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 (LED) en date du 24/02/2025. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/09/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2029.**

**2.2 Confirmation de classement**

**ST AVOLD - STADE DU CENTRE N°1 – NNI 576060101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/09/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

**ST AVOLD - STADE DU CENTRE N°2 – NNI 576060102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/09/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 141 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **ROMBAS - STADE DU LYCÉE - NNI 575910201**

L'éclairage est en Eentrainement jusqu'au 08/11/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 16/12/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 15/09/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 257 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/03/2029.**

### **METZ - STADE DU PLATEAU 2 - NNI 574630702**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 10/09/2016.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 (LED) en date du 24/02/2025. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/03/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2029.**

## 2.4 Avis préalable

### **FREYMING MERLEBACH - STADE PIERRE POTIER - NNI 572400201**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 10/02/2025 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 24/07/2024.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 24 m (3 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81
- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.**

## **2.5 Affaires diverses**

### **3. Classement des installations**

#### **3.1 Classement initial**

#### **3.2 Confirmation de classement**

#### **ELOYES – STADE SPILLER - NNI 881580102**

Cette installation est classée en T5 SYN jusqu'au 31/05/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN (date de mise à disposition : 07/11/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 08/03/2024 pour un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 10/02/2025.

**Elle prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 07/11/2034.**

#### **3.3 Changement de niveau de classement**

#### **3.4 Avis préalable**

#### **3.5 Affaires diverses**

#### **EPINAL - COMPLEXE SPORTIF VIVIANI - NNI 881609902**

Cette installation est classée en Futsal 2 jusqu'au 20/03/2025.

Reçu AOP, en date du 27/02/2025.

**La Commission transmet à la CFTIS pour décision.**

### **4. Classement des éclairages**

#### **4.1 Classement initial**

#### **4.2 Confirmation de classement**

#### **4.3 Changement de niveau de classement**

#### **4.4 Avis préalable**

#### **4.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **JARNY - STADE HUGO GNEMMI - NNI 542730101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 27/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

#### Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 20/02/2025.
- AAC en date du 25/03/2024.

#### **Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- Les bancs de touche ne sont pas placés à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne médiane.
- La main courante n'est pas continue.

**Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.**

#### **HEMOCOURT - Stade Bois De La Sarre 2 - NNI 542630102**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 18/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

#### Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 24/02/2025.
- AOP en date du 01/06/2010.
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Elle prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### **HEMOCOURT - STADE YVAN TEPUS 3 - NNI 542630103**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 10/10/2024 (date de mise à disposition : 10/10/2004)

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN.

#### Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 24/02/2025.
- AOP en date du 01/06/2010.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Les bancs de touche doivent être placés à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne médiane.

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/08/2025.

### **LONGLAVILLE - STADE JEAN LOUIS MARTIN - NNI 543210101**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 17/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 17/02/2025.
- AAC en date du 24/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- La main courante doit être en continue.
- La zone de sécurité augmentée n'est pas de 6m sur toute la longueur de la ligne de but (non-conformité pour le niveau T4).

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée pour chaque rencontre.

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.

### **ALLAMPS - STADE DES CRISTALLERIES - NNI 540100101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 19/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 10/02/2025.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- Le poteau de corner doit être implanté à l'intérieur du tracé conformément à l'article 3.9.4 du Règlement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 30/08/2025.

### **LONGLAVILLE - STADE DE LA FRONTIÈRE 2 - NNI 543210102**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 03/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 17/02/2025.
- AAC en date du 24/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- La main courante doit être en continue.
- La zone de sécurité augmentée n'est pas de 6m sur toute la longueur de la ligne de but (non-conformité pour le niveau T4).

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée pour chaque rencontre.

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### CONFLANS EN JARNISY - STADE LES HAUTS 1 - NNI 541360101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

La Commission prend connaissance de l'arrêté municipal, en date du 19/11/2024, en raison des travaux d'extension et d'aménagement des vestiaires. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/12/2022.

La commission retire cette installation du classement.

#### CHAMPEY SUR MOSELLE - Stade Robert Bello - NNI 541140101

Cette installation était retirée du classement.

La Commission reprend la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 10/10/2024.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club attestant que la non-conformité majeure a été levée (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle rappelle que :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés sur deux ou trois perches de couleur sombre (Art. Règlement : 3.9.3)
- Bancs de touche joueurs sont non conformes et détériorés (les bancs ne sont pas obligatoires pour le niveau T6).

Elle constate que les vestiaires sont séparés de l'aire de jeu par une voie de circulation.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.

#### JARVILLE LA MALGRANGE- STADE DE LA CALIFORNIE 2 - NNI 542740202

Cette installation est retirée du classement depuis le 24/02/2025.

La commission prend connaissance :

- Du rapport de l'arbitre en date du 23/02/2025 et des photos jointes montrant la dangerosité de la surface de jeu.

- Du rapport de visite de Mr. SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 06/03/2025, constatant que les travaux de mise en sécurité de l'aire de jeu ont été réalisés.

**Elle constate qu'une réparation urgente du revêtement a été réalisée.**

**Elle prononce le classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 01/12/2027.**

## **VANDOEUVRE-LES-NANCY- Stade de la Sapinière - NNI 545470201**

Cette installation est retirée du classement depuis le 21/02/2025.

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre et des photos jointes montrant la dangerosité de la surface de jeu.

Elle constate avoir déjà suspendu le classement de cette installation pour les mêmes raisons le 12 janvier 2024.

**La sécurité des acteurs du jeu n'étant plus assurée, la CRTIS confirme la suspension de classement de l'installation avec effet immédiat (prise en commission restreinte).**

**Aucune compétition ne peut se dérouler sur un terrain non classé.**

### **1.4 Avis préalable**

## **DOMBASLE SUR MEURTHE - COMPLEXE SPORTIF PAVAGEAU 3 - NNI 541590103**

Cette installation était classée en A8 S jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 10/02/2025
- Courrier de la mairie en date du 12/02/2025
- Plans de l'aire de jeu (90 x 55)

**Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).**

**Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.**

**Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).**

**Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T7 SYN.**

## **MAXEVILLE - STADE DARNYS N°1 - NNI 543570201**

Cette installation est classée en niveau travaux jusqu'au 20/06/2025 pour une rénovation de la surface de jeu.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires, en vue d'un classement en niveau T3.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 17/02/2025.
- courrier de la mairie en date du 05/02/2025.

- Planning (début des travaux : juin 2025)
- Plans des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu (105 x 68)

**Elle constate que :**

- **Les différents locaux (vestiaires joueurs, vestiaire arbitre, local délégué) sont conformes pour le niveau T3.**
- **La protection de la liaison vestiaires-aire de jeu est renforcée.**

**Elle rappelle que pour le niveau T3 :**

- **Les bancs joueurs doivent permettre d'asseoir 10 personnes et avoir une longueur de 5m minimum.**
- **Des tests de contrôle des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la surface de jeux devront être fournis à la prochaine échéance de classement.**

**Elle transmet à la CFTIS pour décision.**

## **1.5 Affaires diverses**

### **DIEULOUARD - STADE MARCEL CRUSEM - FOOT5 - NNI 541575501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 06/02/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 169 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,80.

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### **LEXY - STADE FOOT5 PALISSADES 1 - NNI 543145501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 06/03/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 186 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,80

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### **LEXY - STADE FOOT5 PALISSADES 2 - NNI 543145502**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 06/03/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 177 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,80

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### **MEXY - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 543675501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 07/03/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 242 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,60.

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### **THIL - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 545215501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 07/03/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 302 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,60.

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### **VANDOEUVRE LES NANCY - PARC DES SPORTS FOOT5 N°1 - NNI 545475501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Tests in situ, en date du 10/10/2024
- Rapport de visite de Monsieur SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 05/03/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 193 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,70

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

### **VANDOEUVRE LES NANCY - PARC DES SPORTS FOOT5 N°2 - NNI 545475502**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Tests in situ, en date du 10/10/2024
- Rapport de visite de Monsieur SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 05/03/2025

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 185 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,80

**Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.**

## **LUDRES - STADE DU BON CURE - NNI 543280201**

Cette installation était classée en T3 PN jusqu'au 20/08/2025.

Reçu AOP, en date du 07/03/2025.

**Transmis à la CFTIS pour décision.**

### **2. Classement des éclairages**

#### **2.1 Classement initial**

#### **2.2 Confirmation de classement**

## **BLENOD LES PONT A MOUSSON - STADE DES FONDERIES 1 - NNI 540790101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 361 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **PAGNY SUR MOSELLE - STADE OMNISPORTS 2000 N°2 - NNI 544150102**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 17/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,2

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,35

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 ni à un E7 (le EhMin/EhMoy est de 0,35 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **ST MOREL - ESPACE Roland GARROS – NNI 083920101**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN en date du 06/09/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Attestation administrative de capacité en date du 04/09/2024
- Plan de masse (aire de jeu à 40 x 62 m)
- Plan de vestiaires

**Le dossier est conforme au niveau A8 PN.**

**Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 11/03/2035.**

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### 3. Classement des installations

- 3.1 Classement initial
- 3.2 Confirmation de classement
- 3.3 Changement de niveau de classement

#### LA CHAPELLE ST LUC - Complexe Sportif Yves Predieri 2 – NNI 100810302

Cette installation est retirée du classement depuis le 09/02/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en T7 PN en date du 07/11/2023, suite au mail avec photos de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 12/03/2025 concernant la levée des non-conformités.

**Elle confirme le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

- 3.4 Avis préalable
- 3.5 Affaires diverses

### 4. Classement des éclairages

#### 4.1 Classement initial

#### LA CHAPELLE ST LUC - COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET 1 – NNI 100810201

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 07/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 (LED) en date du 22/01/2025. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/05/2022.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 285 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,70

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/03/2029.**

- 4.2 Confirmation de classement
- 4.3 Changement de niveau de classement
- 4.4 Avis préalable
- 4.5 Affaires diverses

### 5. Classement des installations

#### 5.1 Classement initial

#### 5.2 Confirmation de classement

#### 5.3 Changement de niveau de classement

#### **LANGRES – STADE DES FRANCHISES – NNI 522690201**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 13/03/2025 attestant que la non-conformité majeure a été levée (distances de sécurité à 2,50m minimum).

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Elle prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### **ROLAMPONT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 524320102**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 13/03/2025 attestant que la non-conformité majeure a été levée (distances de sécurité à 2,50m minimum).

**Elle prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### 5.4 Avis préalable

#### 5.5 Affaires diverses

### 6. Classement des éclairages

#### 6.1 Classement initial

#### 6.2 Confirmation de classement

#### 6.3 Changement de niveau de classement

#### 6.4 Avis préalable

#### 6.5 Affaires diverses

### 7. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **HEUTREGIVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 512930101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 06/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### **BETHENY - STADE BLÉRIOT SD REIMS 2 - NNI 510550116**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 31/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 19/02/2025.

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **SEZANNE - STADE DE LA FONTAINE DU VE 1 - NNI 515350202**

Cette installation était retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Plan des vestiaires.
- AOP, en date du 18/07/2011

**Elle prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/03/2035.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### RETRAIT DE CLASSEMENT

- BETHENY - STADE DU PARC ML DUPONT - NNI 510550301
- GERMAINE - STADE ALAIN DRALET - NNI 512660101

## 2 Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **ST BRICE COURCELLES - STADE DES BORDS DE VESLE 1 - NNI 514740101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/04/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 27/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **BISCHHEIM - COMPLEXE SPORTIF OUEST - NNI 670430301**

Cette installation est classée en T4 SYN jusqu'au 30/04/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN (date de mise à disposition : 10/09/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 07/06/2024 pour un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 20/02/2025.

**Elle constate les non-conformités suivantes**

- **Roulement à 11,30 m au lieu de 4 à 10 (Art. 3.2.6.2).**
- **Absorption de choc à 53 % au lieu de 55 à 70 %**
- **Les poteaux de corner doivent être implanté à l'intérieur du tracé conformément à l'article 3.9.4 du Règlement.**

**Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.**

**Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/08/2025.**

### **BEINHEIM - STADE DE LA SAUER 2 - NNI 670250102**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 01/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.**

**Elle prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

### **BATZENDORF - STADE MUNICIPAL - NNI 670230101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

## **HOERDT - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 672050102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate les non-conformités suivantes :**

- **L'aire de jeu a une largeur de 69,60m. Elle doit être ramenée à 68m.**
- **La présence d'« oreilles » est rigoureusement interdites pour tendre les filets.**
- **Les blocs douches sont communs à deux vestiaires ce qui n'est pas conforme à l'art. 4.2 du règlement.**

**Elle rappelle que :**

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **La zone technique doit être tracée pour chaque rencontre.**

**Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 30/08/2025.**

## **HOERDT - STADE MUNICIPAL 3 – NNI 672050103**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 25/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

**Elle constate la présence d'affleurements de type arroseurs ou regards dans la zone de sécurité côté ligne de but. L'affleurement doit être recouvert avec un revêtement souple avant la prochaine rencontre.**

**Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## **HEIMSBRUNN - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 681290102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

## **REICHSHOFFEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673880102**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Présence d'affleurements de type arroseurs ou regards dans la zone de sécurité côté ligne de but. Elle rappelle que le revêtement de la zone de sécurité est d'une nature et de qualités identiques à celles de l'aire de jeu. En conséquence, les affleurements doivent être recouvert avec un revêtement souple avant la prochaine rencontre.**

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## **CERNAY - COMPLEXE SPORTIF DANIEL ECK 1 – NNI 680630101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 10/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AOP en date du 28/11/2023

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/03/2035.**

## **CERNAY - COMPLEXE SPORTIF DANIEL ECK 2 – NNI 680630102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AOP en date du 28/11/2023

**Elle demande que la zone technique soit tracée pour chaque rencontre.**

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/03/2035.**

## **KAYSERSBERG VIGNOBLE - STADE JOSEPH AIOLFI 2 - NNI 681620102**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 18/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 30/08/2025.**

## **WESTHALTEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 683640102**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 20/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate la non-conformité suivante :**

- **La présence d'« oreilles » est rigoureusement interdites pour tendre les filets.**

**Elle rappelle que :**

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **La zone technique doit être tracée pour chaque rencontre**

**Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 30/08/2025.**

## **VIEUX THANN - STADE BERGER ANDRÉ - NNI 683480101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 10/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).**

**Elle demande que la zone technique soit tracée pour chaque rencontre.**

**Dans l'attente de la fourniture d'un AOP, elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.**

## **THANN - STADE HENRI LANG 2 - NNI 683340102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

### **BITSCHWILLER LES THANN - STADE MUNICIPAL - NNI 680400101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 26/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 03/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **Absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).**

**Elle demande que la zone technique soit être tracée pour chaque rencontre.**

**Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2025.**

### **SAUSHEIM - STADE ROGER HASSENFORDER 1 – NNI 683000101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 11/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle constate qu'il n'y a qu'un seul vestiaire affecté au terrain N°2 pour les arbitres.**

**Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).**

**La commission souhaite un engagement du propriétaire en matière de mise en conformité des vestiaires.**

**Par conséquent, elle prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2025.**

### **SAUSHEIM - STADE ROGER HASSENFORDER 3 – NNI 683000103**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 27/02/2020.

**Elle constate que les blocs douches sont communs à deux vestiaires ce qui n'est pas conforme à l'art. 4.2 du règlement et qu'il n'y a qu'un seul vestiaire pour les arbitres.**

**Par conséquent, elle prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2035.**

## **1.3 Changement de niveau de classement**

### **BEINHEIM - STADE DE LA SAUER 1 – NNI 670250101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 07/02/2025.

La Commission prend connaissance de la levée de la non-conformité majeure liée à la sécurité constatée par la CDTIS le 11/03/2024.

Elle rappelle qu'une installation de niveau T5 doit être entièrement clôturée (Art. 6.3 du règlement des terrains).

**Elle prononce le classement en Niveau T6 PN jusqu'au 07/02/2035.**

## **ROPPENHEIM - STADE HENRI DESMARRES - NNI 674090101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 12/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Elle rappelle que la zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de l'article 3.5, avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## **ERSTEIN - SALLE HERINSTEIN - NNI 671309901**

Cette installation était retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV CDS, en date du 16/04/2024
- AOP, en date du 09/08/2024

**Elle prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 11/03/2035.**

## **HESSENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 671950102**

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

**Suite à la demande de la mairie, en date du 04/03/2025, la commission prononce le retrait de classement.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## **CERNAY - STADE DA CRUZ – NNI 680630401**

Cette installation est classée en T7 PN jusqu'au 18/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement

**Elle demande que la zone technique soit être tracée pour chaque rencontre.**

**Elle propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/03/2035.**

### **RIXHEIM - STADE DE LA FORÊT 1 – NNI 681540201**

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

**Suite à la demande de la mairie, en date du 03/03/2025, la commission prononce le retrait de classement.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### **RIXHEIM - STADE DE LA FORÊT 2 – NNI 681540202**

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

**Suite à la demande de la mairie, en date du 03/03/2025, la commission prononce le retrait de classement.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### **MULHOUSE - PLAINE DE JEUX P. DE COUBERTIN – NNI 682240803**

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

**Suite à la demande de la mairie, en date du 10/03/2025, la commission prononce le retrait de classement.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## **1.4 Avis préalable**

### **GUEMAR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681130101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 31/12/2029.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la construction d'un nouveau bâtiment vestiaires avec l'objectif de conserver le niveau T5.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable, en date du 24/12/2024.
- Lettre d'intention, en date du 24/12/2024 (début des travaux : 2ème semestre 2025).
- Plan côté des vestiaires existants.
- Plan masse du projet et plan du projet de vestiaires non-côté en date du 03/10/2024.
- Plan du terrain.

**La C.R.T.I.S. constate que :**

- **Le projet de bâtiment répond aux exigences du niveau T5 et rappelle que les surfaces des vestiaires sont toutes hors sanitaires.**
- **Pour conserver ce niveau T5, l'installation doit être entièrement clôturée comme indiqué au plan projet.**
- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche. Il est conseillé qu'elle soit disposée à 1,00 m minimum des abris.**

S'agissant du niveau T3, la CRTIS rappelle que les locaux doivent comporter un local administratif pour les délégués de 6 m2 minimum (Art. 4.9 du règlement).

Création d'une liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu (Art.6.5 du règlement)

Les zones de sécurité seront à revoir (6,00 m derrière la ligne de but ou autres dispositifs, etc.).

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

## 1.5 Affaires diverses

### RETRAIT DE CLASSEMENT

- HOERDT - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 672050107
- HEIMSBRUNN - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 681290107

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### GUMBRECHTSHOFFEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671740102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 22/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 115 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,18

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

### 2.2 Confirmation de classement

#### RIBEAUVILLE - STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 682690101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 206 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **BALBRONN - STADE DE LA NIEDERMATT - NNI 670180101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 20/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 142 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,29

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,54

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

## **DAHLENHEIM - STADE VINCENT SATTLER 1 - NNI 670810101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 30/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 12/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E5 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,48 au lieu de  $\geq 0,5$ ).**

**Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **HINDISHEIM - STADE DE L' ANDLAU 2 – NNI 671970102**

L'éclairage était en Eentrainment jusqu'au 21/04/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 91 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,12

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,26

**Les valeurs relevées ne correspondent pas à un classement fédéral (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,26 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **MUTZIG - STADE ROGER LEISSNER 2 - NNI 673130102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 18/02/2025 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 07/06/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/03/2029.**

## **MERTZWILLER - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672910102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en date du 12/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,16

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,3

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,3 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **HARSKIRCHEN - STADE DE LA ZONE DE LOISIRS 2 - NNI 671830102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 13/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

### **ILLZACH - STADE JOSEPH BIECHLIN 2 - NNI 681540102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 26/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,38

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,38 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

### **HOERDT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 672050101**

L'éclairage était en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 24/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

### **HOERDT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672050102**

L'éclairage était en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 24/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,13

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,28

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau à un E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,28 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **GERSTHEIM - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 671540101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **HATTEN - Stade Municipal Léonard Eisele - NNI 671840101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 17/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

**Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau E5 et ni à un niveau E6 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,58 au lieu de  $\geq 0,6$ ).**

**Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

## **CERNAY - COMPLEXE SPORTIF DANIEL ECK 1 – NNI 680630101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 04/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 241 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,60

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **CERNAY - STADE DA CRUZ – NNI 680630401**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/10/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 04/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **OSTHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 682520101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 20/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/03/2027.**

## **ROSENAU - STADE JEAN DE LOISY – NNI 682860101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 23/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 12/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,21

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

## **VIEUX THANN - STADE MARIO NIMIS - NNI 683480102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 15/07/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 06/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

## **REICHSHOFFEN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 673880101**

L'éclairage était en E7 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 22/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 88 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,12

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,26

**Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,26 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **GUMBRECHTSHOFFEN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 671740101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 22/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 211 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/03/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **JEBSHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 681570101**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 27/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 10/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 80 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,02

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,11

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau à un E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,11 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

### **GERSTHEIM - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 671540102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 07/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/03/2027.**

### **HOERDT - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 672050103**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 21/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 24/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 11/03/2027, sous réserve de classer l'installation.**

## **SAND - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 674330102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en date du 17/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 29 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,09

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,24

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,24 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **ADAMSWILLER - STADE DE L' AVENIR 2 – NNI 670020102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 13/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 88 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,51

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

## **EBERSHEIM - STADE DE L'AUBACH - NNI 671150201**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 21/04/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 06/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 81 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,06

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,2

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau à un E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,2 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **REICHSHOFFEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673880102**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 10/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 22/01/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 67 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau à un E7 (l'éclairage horizontal Moyen (EhMoy) est de 67 Lux au lieu de  $\geq 75$  lux).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **HEITEREN - Stade Municipal 1 - NNI 681300101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 04/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 131 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,25

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

**Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,25 au lieu de  $\geq 0,4$  et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,46 au lieu de  $\geq 0,6$ ).**

**Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

## **THANN - STADE HENRI LANG 2 - NNI 683340102**

L'éclairage était en E6 jusqu'au 02/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 06/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 127 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**